

DDETSPP
Mayenne

BOVINS

● **1^{ère} VACHE AVORTÉE** : Protocole obligatoire

Prélèvements : Tube sec

Écouvillon (conservé au LDA 53 pour analyses ultérieures)

Analyses : Brucellose (EAT) prise en charge par DDETSPP

● **2^{ème} VACHE AVORTÉE et les suivantes** (dans les 6 mois) : protocole GTV 53 / GDS 53

Remboursement par le GDS53 à 80% (Hors frais d'envoi)

Prélèvements : Tube sec

Écouvillon

Analyses : Brucellose (EAT) prise en charge par DDETSPP

BVD Ac (selon statut vaccinal)

Fièvre Q Ac

Néosporose Ac

Fièvre Q PCR

→ reprise du sérum en systématique du 1^{er} avortement pour BVD, FQ, Néo Sérologie

→ si **FQ PCR Positive**, reprise de l'écouvillon du 1^{er} avortement pour FQ PCR

VACHES CONGÉNÈRES : 3 vaches non avortées

Appartenant au même lot et présentant des symptômes similaires depuis au moins 3 semaines

Prélèvement : Tubes secs (3)

Analyses : BVD Ac

Fièvre Q Ac

Néosporose Ac

OVINS-CAPRINS

● **Protocole GTV 53 / GDS 53** :

La notification d'un épisode abortif n'est obligatoire chez les petits ruminants qu'à partir de 3 avortements ou plus sur une période de 7 jours maximum

Remboursement par le GDS53 à 80% (Hors frais d'envoi)

Prélèvement : Tube sec

Avorton (à défaut placenta ou organes)

Analyses : Brucellose (EAT) prise en charge par DDETSPP

Autopsie (en systématique sur avorton)

Bactériologie (Salmonella + Listéria)

Chlamydie PCR

Fièvre Q PCR

Néosporose PCR

Toxoplasmose PCR